



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

*Le Ministre d'Etat*

Paris, le

22 FEV. 2008

Monsieur le Secrétaire général,

A la suite de notre rencontre d'hier, vous m'avez demandé ce matin de vous préciser un certain nombre de points évoqués au cours de notre discussion.

S'agissant tout d'abord de la création d'un opérateur du réseau national, je vous confirme qu'elle ne me semble pas opportune alors que le MEDAD connaît une profonde réorganisation de ses services centraux et déconcentrés.

Je considère que la réforme créant les Directions Interdépartementales des Routes (DIR) a nécessité beaucoup d'efforts pour les personnels concernés. Je ne crois pas utile d'envisager une nouvelle organisation de ces DIR même si je souhaite qu'une meilleure articulation de leur fonctionnement, en cas de crise, soit prévue avec les zones de défense, sans pourtant réduire le nombre de ces directions.

De même, je vous confirme à nouveau que les agents des services des voies navigables, qui travaillent en partie pour VNF, resteront dans les services déconcentrés du MEDAD.

Je tiens également dans ce courrier à insister sur l'intérêt pour l'Etat de conserver une capacité d'ingénierie publique de haut niveau notamment en matière environnementale.

Monsieur Jean-Marie RECH  
Secrétaire général  
Fédération Nationale CGT Equipement - Environnement  
Case 543  
263, rue de Paris  
93515 MONTREUIL Cedex

Vous m'avez aussi interrogé sur une éventuelle réforme du permis de construire. Je ne reviens pas sur ce qui a pu être évoqué en terme de modification, mais je peux vous indiquer explicitement que l'actuelle procédure d'instruction du permis de construire ne me semble pas devoir être modifiée.

Pour ce qui est du permis de conduire, j'ai, comme vous le savez, confié à M. Dominique LEBRUN une mission d'audit et de concertation afin d'améliorer l'efficacité de la formation dans le domaine de la sécurité et de l'éco-conduite. Ses conclusions me seront rendues à la fin du mois de mars. Je peux vous affirmer que je resterai attaché à ce que toute évolution se fasse en concertation avec le personnel car je sais que l'on ne peut conduire de réforme sans leur adhésion.

Enfin, le réseau scientifique et technique (RST), atout majeur du MEDAD, doit être un acteur essentiel de la mise en œuvre des décisions du Grenelle de l'environnement. Même si nos partenaires extérieurs souhaitent être mieux associés à ses travaux, aucune remise en cause fondamentale de sa structure ne me paraît nécessaire ni pertinente. Quant à son implantation territoriale elle participe de ses atouts.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Louis BORLOO